

PARTICIPER AU MOIS DE LA SANTÉ PSYCHOLOGIQUE, C'EST PAYANT!



À titre de gestionnaire, reconnaître le travail de votre équipe est un incontournable. Plusieurs moyens déployés dans l'organisation sont à votre disposition pour y parvenir.

Dans le cadre du mois de la santé psychologique 2024, une opportunité additionnelle de gâter votre équipe vous est offerte. En effet, les gestionnaires s'étant impliqués avec leur équipe durant ce mois pourront courir la chance de remporter une activité de massage sur chaise d'une valeur de 400 \$. Voici comment en trois étapes faciles.

1. Participer à [au moins une activité](#) proposée durant le mois de la santé psychologique et/ou faciliter la participation de votre équipe à l'une ou l'autre des initiatives proposées.
2. Compléter le formulaire d'inscription au tirage en confirmant l'initiative ou les initiatives auxquelles vous avez pris part.
3. Croiser vos doigts pour être l'heureuse personne gagnante!

Informations additionnelles concernant le prix

- L'équipe responsable de la démarche Branchés santé pourra mettre la personne gagnante en lien avec le fournisseur de massage sur chaise et ce, en fonction du secteur ciblé. Si la personne gagnante souhaite proposer un fournisseur, il faudra s'assurer que le massothérapeute soit membre de son association, qu'il ait une assurance responsabilité et qu'il soit fournisseur du CISSS des Laurentides.
- Les modalités (durée, heures de disponibilité, local etc.) de massage pourront être décidées entre le fournisseur et le gagnant. Par exemple, les massages pourraient être d'une durée de 10 minutes chacun ou le tarif du fournisseur pourrait être de 1 \$ par minute. Le montant maximal de 400 \$ ne peut pas être dépassé.
- Il est possible que le prix ne puisse pas rejoindre l'ensemble des membres d'une équipe en fonction du nombre de personnes. Le gestionnaire pourra alors décider s'il choisit l'équipe en fonction d'un critère (ex. : secteur, résultats, etc.) ou s'il fait tirer le prix au hasard. Par exemple, le prix pourrait être tiré entre les travailleurs des quarts de jour, de soir ou de nuit.
- Le prix n'est pas échangeable pour une autre activité.

Version : 2024-04-10